

Lyon le 20^{me} Dec 1844

273

Monsieur le Prudhomme Ven Monsieur que vous voulez bien
 faire Office de Médiateur entre les Ouvriers teinturiers & leurs Maîtres
 A l'Atelier. Le Commerce doit s'approuver du choix de votre personne
 pour avoir sur les Ouvriers comme sur les Maîtres le plus grand
 Pouvoir par votre Mérite Personnel. voici quelques unes des bases
 qui feront faciliter la Réconciliation & les heures de la
 Journée = Depuis 6 heures et demi dans la mauvaise saison
 jusqu'à 8 heures 2^{me} = Une demi heure pour les repas en faveur
 des Ouvriers qui sont nourris dans l'Atelier et une heure en faveur
 de ceux qui sont nourris d'hor à cause de la distance de
 leur Domicile.

de Monsieur le Prudhomme

tout retard de plus d'un quart d'heure jusqu'à une heure imposant
 à l'Ouvrier la peine d'une retenue de cinquante centimes sur
 la Journée. Le Prix du travail de l'Ouvrier déterminé de gré
 à gré, parce que actuellement il y a des Ouvriers extrêmement
 faibles sur le vice de la loi qui tolère des apprentisages.



P // Moins de quatre ans
 toute heure de travail de plus par l'Ouvrier en faveur du Maître
 doit lui être payée cinquante centimes, le Maître
 ne doit avoir que quatre jours pour convertir un Compagnon
 ou pour s'en procurer un autre, pour toutes les autres contestations
 à régler. il importe que l'ancienne Maîtrise teinturiers soit
 établie pour arbitre sous votre Présidence en attendant que
 trois ou quatre Prudhomme soient élus pour les teinturiers
 Monsieur Monfray mon Oncle à regrette bien souvent
 qu'il n'y ait pas des Prudhomme, établis pour juger
 les Différends soit entre les Ouvriers, soit entre les Maîtres & les Négociants

Paris 5 - Chambre 4000 f. rickman pour d'usage
de pigeons frauduleux. Bourse de commerce de Paris
quelque un sigale. (Gault de la Roche 20 p^e 1846)

• Yocum de 5 à 8
à 5 1/2 - 6 h on ne dit rien
payé 30 + 35. Le mou et

nouveau -
Ces qui valent à 5 = 8 1/2
avaient le vin de 6 h

non se donner toujours

aujourd'hui nous nous 50 à 60 f.

Y'ai vu les maîtres gardes 3 = 1. 2 1/2

un maître garde mentendait à 2
apprentis M. Choleux. Décida

non = Les ouvriers voulaient

qu'ils soient = 48 heures

aujourd'hui les maîtres ne peuvent

pas tant les avoir, diffère de 10 à 2
maîtres et ouvriers à la semaine 4 h

La suite expresse de l'ouvrage
page par page pour faire
10 h heures

Il y a un maître de Paris
même à Charente Corroze =
pari Paris =